



# ECKWER- INFOS N°60



## Collecte des déchets à Eckwersheim (place de l'Ecole) :

Déchèterie **mobile** : collecte **le mercredi 21 mai 2025 de 09h à 17h**

Déchèterie **verte** : collecte **le samedi 03 mai 2025 de 14h à 19h**

Déchets **ménagers** : collecte du jeudi 1 et 8 mai **reportés** au **vendredis 2 et 9 mai !**  
collecte du jeudi 29 mai **reporté** au **vendredi 30 mai !** .



## MAIRIE :

⇒ Permanence MAIRIE : samedi 17 mai – de 9h à 12h par la 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire  
Mme Isabelle MOURER.

⇒ Fermeture exceptionnelle de la Mairie le vendredi 30 mai 2025

⇒ Job d'été : la Mairie recherche un(e) étudiant(e) souhaitant travailler l'été au sein de  
la commune d'Eckwersheim (Service technique- Espaces verts) du 01 au 30 août.



Commémoration du 08 mai 2025 : dépôt de la gerbe à 11h suivi d'un verre de l'Amitié.



## Paroisse protestante :

Dimanche 11 mai à 10h15 : culte de confirmation à Eckwersheim

Dimanche 25 mai à 10h15 : culte à Eckwersheim

Jeudi 29 mai à 10h15 : Culte à Eckwersheim suivi du **repas paroissial** – Salle Albert  
SCHWEITZER



## CIAS : resto bus ! Rappel !

le CIAS propose une **sortie au restaurant, tous les mardis à 12h** en partenariat avec un  
restaurant des 4 communes

**Le mardi 06 mai** : Restaurant « L'Osthof » à ECKWERSHEIM

**Le mardi 13 mai** : Restaurant « D'Steinmuehl » à Lampertheim

**Le mardi 20 mai** : Restaurant « Ce Cher Hans » à Vendenheim

**Le mardi 27 mai** : Restaurant de « la Gare » à Mundolsheim

**Réservé au +70 ans des 4 communes/** Formule 18 € : 1 boisson + plat du jour + café  
Minibus CIAS : 3 €/personne. **Inscription au CIAS** : 03.88.64.78.04 (1 semaine avant la  
date).

## Autres ateliers du CIAS :

**Lundi 05 mai** : « Gérer ses émotions » de 9h30 à 11h00 à Lampertheim. (Réservé aux  
+ 55 ans - 10€/personne). Inscriptions : [animation@cias-vendenheim.fr](mailto:animation@cias-vendenheim.fr) / 03.88.64.78.04

**Permanence assistance sociale** : Mme LAAS Maylis – Assistante sociale pour les  
+ de 60 ans, reprendra du service le **mardi 13 mai de 8h30 à 10h30** à la Mairie.

Elle sera de permanence tous les 1<sup>ers</sup> mardis du mois, en Mairie d'Eckwersheim.

**Rdv au** : 03.88.64.78.04. (CIAS) ou [social@cias-vendenheim.fr](mailto:social@cias-vendenheim.fr)

 **Bel Age** : l'Assemblée Générale Ordinaire du Bel Age **programmée le 15 mai est reportée au 22 mai 2025**, à 11h à la **salle socioculturelle**. Ouverture de la salle à 10h45.

 **Bibliothèque : Café-lecture le 03 mai à 15h**  
Animation gratuite, ouverte à tous les adultes. Vous pouvez également présenter les livres qui vous ont marqués. Cette petite rencontre se terminera par un échange autour d'un « Café-Kuchen ».

La bibliothèque recherche également un ou une volontaire, qui veuille bien reprendre la gestion de la Bibliothèque, l'actuelle Présidente Martine KELLER souhaitant se retirer progressivement.

 **Prochain Atelier jeux** : Votre prochain rdv convivial, les **lundis 05 mai et 19 mai 2025**, à la **Mairie, salle des associations, de 14h à 16h**. Gratuit et sans réservation.

 **Rappel : Marche gourmande musicale semi-nocturne** : la marche gourmande et musicale d'Eckwersheim aura lieu le **samedi 07 juin 2025**. Une expérience sensorielle de 10 kms à ne pas manquer ! Cet évènement sera ponctué par un grand final festif !  
Tarif : Parcours/menu/réservations : [www.mgmeeckwersheim.fr](http://www.mgmeeckwersheim.fr) ou 07.67.52.03.95 ou 06.77.92.18.60 ou [mgmeeckwersheim67@gmail.com](mailto:mgmeeckwersheim67@gmail.com)  
Nous sommes toujours à la **recherche de bénévoles**. N'hésitez pas à contacter **l'association les Amis d'Eckwersheim** (06.77.92.18.60) ou adresse mail ci-dessus. Nous vous attendons !

 **Vente solidaire au profit des Enfants des Rues de Pondichery** : Vente de divers articles (écharpes, vêtements, bijoux, objets divers thés indiens, chez Gaby PFEIFFER **2 rue de la Colline à Eckwersheim – Samedi 10 mai de 14h à 17h et le Dimanche 11 mai de 10h à 17h** avec visite du jardin.

 **VCE : Fête du vélo et Course à pieds !**  
le VCE organise **3 jours festifs du jeudi 08 mai 2025 au samedi 10 mai 2025** avec au programme des manifestations ludiques et sportives.

**Judi 08 mai** ☛ salle socioculturelle « Gravel Corn Groove Keer » à 7h30 / Randonnée cyclo « Albert Kaiser » à 8h00 (2 circuits) / Concours école de cyclisme (vitesse-jeux d'adresse-course) / Couses cyclistes à partir de 9h00.

**Vendredi 09 mai** ☛ école primaire : course à pied en relais « les lucioles » à 20h30.

**Samedi 10 mai** ☛ salle socio-culturelle – Initiation route/VTT ; sortie route spéciale 100 % femmes – sorties interclubs.

**Attention !** Beaucoup de rues seront partiellement ou totalement bloquées pendant les manifestations. La liste des rues est affichée par arrêté dans les quartiers concernés.

 **Sécurité : Nouveau ! « Ma sécurité » une application grand public.** La première application grand public regroupant les services de police et de gendarmerie, est disponible gratuitement, sur l'ensemble des appareils mobiles (téléphones, tablettes...). Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée. Vous y trouverez :

- services pré-plainte et de signalement
- démarches administratives
- les numéros d'urgence
- les actus et notifications locales de sécurité
- une cartographie des points d'accueil de Police et de Gendarmerie
- la plateforme de signalement des points de Deal lancée début 2021



## **Cambriolage : Rappel ! Mois de mai = mois avec de longs week-end...**

**Restez vigilants !** Mois de mai = week-ends prolongés = maisons souvent inoccupées ! N'hésitez pas à signaler au **17** ou à vos **référénts de quartiers**, des agissements suspects, les aboiements inhabituels des chiens, ou des véhicules circulants à vitesse réduite dans votre quartier vous donnant l'impression d'un « repérage » !

Rappel Adoptez les bons réflexes :

- Protégez les accès de votre domicile : serrure de qualité, entrebâilleur, alarme
- Soyez prévoyant : photographies et factures des objets de valeur
- Soyez vigilant : vérification du bon verrouillage des portes et fenêtres, changement de serrure en cas de pertes de clés

**Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie, d'un cambriolage ?**

→ « **Ma Sécurité** » est là !



**en cas d'urgence, il faut toujours contacter le 17**



**Période à risque coulées d'eaux boueuses :** la période à risque débute.

L'astreinte spécifique à ces phénomènes coordonnée par le service Gestion et Prévention des Risques Environnementaux est enclenchée et sera maintenue jusqu'au 07 juillet.

En cas de vigilance orageuse susceptible de générer des coulées d'eaux boueuses, la Mairie alertera la population via les panneaux d'informations de la commune.

Toutefois, en cas de **besoin d'intervention urgente** et nécessitant la **mise en sécurité de personnes** contacter le **18** ou le **112**



**Fouilles archéologiques** : dans le cadre du nouveau lotissement des fouilles archéologiques sur le site rue des Fleurs et rue du Canal vont démarrer le 12 mai prochain.



**Petit rappel de gestes citoyens** : vous êtes tenus d'entretenir vos arbres, arbustes et autres éléments paysagers. Merci de couper vos branches qui dépassent chez le voisin, ou sur le trottoir et qui empêchent le passage des nounous avec les poussettes, et les piétons en général... il en va de même pour les voitures garées sur le trottoir... Vous avez des chiens ? Merci de les faire uriner dans la rigole ou dans l'herbe et non sur les murs des maisons de vos voisins (Attention : R632-1 du code pénal infraction passible d'une amende de 2<sup>ème</sup> classe !).



***Ûnseri Sproch, mit de Danielle Crévenat-Werner***

*E scheens Sprichwertel sät : Nooch em Maï müess de Sùmmer kùmme, après le mois de mai doit venir l'été.*

## ALERTE A LA POPULATION - COMMENT ÇA MARCHE ?

### L'ALERTE A LA POPULATION – SECURITE ET PREVENTION

L'alerte constitue la première étape de toute action communale dans la gestion d'un incident majeur ou d'une crise. Elle doit renseigner le citoyen sur la nature du problème ou sur les consignes de sécurité à appliquer.

#### - A quoi servent les sirènes ?

Dans les cas les plus graves, l'alerte est générale et immédiate. L'utilisation des sirènes reste à ce jour prioritaire.

Elles sont utilisées lors d'un accident majeur ou d'une grande catastrophe (nuage toxique, accident nucléaire...) et permettent de jour comme de nuit d'attirer rapidement l'attention des populations pour qu'elles prennent toutes les mesures appropriées.

#### - Comment reconnaître le signal des sirènes ?

Pour donner l'alerte, les sirènes émettent un **signal modulé montant et descendant, d'une durée de : une minute et 41 secondes. Ce signal se répète 3 fois.**

(signal modulé de 61 secondes qui s'atténue ensuite pendant 40 secondes).

#### - Que faire en cas d'alerte ?

Il faut prendre très au sérieux une alerte diffusée par les sirènes, car ce moyen n'est utilisé qu'en cas de situation particulièrement grave.

Rentrez immédiatement chez vous ou à l'intérieur d'un bâtiment et si possible rejoignez un local clos .

Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les ouvertures (aérations, fentes...)

Coupez les ventilations, chauffage et climatisations.

Ecoutez la radio car des consignes vous seront données : RESPECTEZ-LES.

Important :

Les écoles ont élaboré des plans spéciaux pour mettre vos enfants à l'abri du danger : il ne faut donc pas essayer de les chercher ou de contacter car les enseignants se chargent de leur sécurité.

Ne téléphonez pas car les réseaux téléphoniques doivent être réservés au secours.

- **A quel moment peut-on sortir de son abri ?**

Lorsque les sirènes produisent un son constant durant 30 secondes, ce sera la fin de l'alerte.

## TEST DES SIRENES

Depuis 2015 sur tout le territoire du Bas-Rhin, le Maire est l'autorité de droit commun chargée de déclencher l'alerte sur le ban communal.

Il doit être en mesure de déclencher cette alerte à tout moment 7 jour/7 et 24h/24h.

C'est la raison pour laquelle il est primordial de procéder à des exercices pour vérifier l'état de la sirène.

- **Quand les exercices ont-ils lieu ?**

Tous les premiers mercredis de chaque mois à midi, la sirène fait l'objet d'un exercice.

Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et 41 secondes seulement.

Pour une information complète sur l'organisation de l'alerte et l'information des populations, reportez vous au guide ORSEC en le téléchargeant sur le site du Ministère de l'Intérieur.